



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GENERAL

TRANS/WP.29/2003/20/Corr.1
11 avril 2003

FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent trentième session, 24-27 juin 2003,
point 4.2.1 de l'ordre du jour)

PROPOSITION DE PROJET DE COMPLÉMENT 10 AU RÈGLEMENT No 4

(Eclairage de la plaque d'immatriculation arrière)

Rectificatif 1

Transmis par le Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)

Note : Le texte reproduit ci-après a été reçu par le GRE au cours de sa cinquantième session de l'expert de la France. Il est transmis au WP.29 et à l'AC.1 pour corriger le texte du document original en langue française.

Paragraphes 5.2., corriger le mot "normalisée" à lire "étalon".

Paragraphe 8, corriger le mot "diffuse" à lire "diffusante" (quatre fois).

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via INTERNET :

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>